

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 juillet 2020**

**Etaient présents : Mmes et MM. F.DREVET, F.BENEDIC, M.AUBRY, A.THOUVENIN, A.PARISOT, J.F.MAURICE, V.AUBRY, E.MAURICE, C.HENNEQUIN, T.JEANCOLAS, P.MASSON, T.CARDOSO, N.BIETTE, C.GIGNEY, S.HUMBERT, D.CLAUDIC, J.C.HOFFMANN, C.ADELBRECHT**

**Absents excusés : Mmes et MM. J.P.JEROME (pouvoir à F.BENEDIC), R.DIECKMANN (pouvoir à J.F.MAURICE), T.THOMAS (pouvoir à T.JEANCOLAS), G.JOLY (pouvoir à C.HENNEQUIN)**

**Absents : M. E.VOGEL**

**Secrétaire de la séance : M. T.CARDOSO**

### **ELECTIONS SENATORIALES :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

- La liste « Maintenant, Demain, La Vôge-les-Bains » a présenté les candidats suivants :

\* délégués titulaires : Annette PARISOT, Frédéric DREVET, Florence BENEDIC, Thierry JEANCOLAS, Anny THOUVENIN, Jean-François MAURICE, Valérie AUBRY

\* délégués suppléants : Jean-Pierre JEROME, Carole HENNEQUIN, Michel AUBRY, Nadia BIETTE

- La liste « Rassembler à La Vôge-les-Bains » a présenté les candidats suivants :

\* délégués titulaires : Sébastien HUMBERT, Delphine CLAUDIC

\* délégués suppléants : Jean-Christophe HOFFMANN, Cécile ADELBRECHT

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

- Liste « Maintenant, Demain, La Vôge-les-Bains »

\* Suffrages obtenus : 17

\* Nombre de délégués titulaires obtenu : 6

\* Nombre de délégués suppléants obtenu : 4

- Liste « Rassembler à La Vôge-les-Bains » :

\* Suffrages obtenus : 4

\* Nombre de délégués titulaires obtenu : 1

\* Nombre de délégués suppléants obtenu : 0

Sont désignés délégués titulaires : Annette PARISOT, Frédéric DREVET, Florence BENEDIC, Thierry JEANCOLAS, Anny THOUVENIN, Jean-François MAURICE et Sébastien HUMBERT

Sont désignés délégués suppléants : Jean-Pierre JEROME, Carole HENNEQUIN, Michel AUBRY, Nadia BIETTE

### **96) TARIFS D'EXPLOITATION EN FORET COMMUNALE DE LA VÔGE-LES-BAINS POUR LA CAMPAGNE 2020/2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **AUTORISE** le Maire à adjuger à l'entreprise Alain LEBEAU domicilié à Fontaine les Luxeuil, les tarifs d'exploitation suivants pour la parcelle 25-42-48-118a-121 :

. Débardage BI : 5.50 € HT le m<sup>3</sup>

- pour parcelles diverses chablis :

. Débardage BI : 5.50 € HT le m<sup>3</sup>

## 97) **SUBVENTION A L'AMICALE PONGISTE BALNEENNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCORDE** une subvention de 2 000 euros à l'Amicale Pongiste Balnéenne. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 à l'article 6574.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

#### *- Gymnase :*

Monsieur le Maire informe que la commune a bénéficié d'une subvention au titre de la DETR, pour la dernière phase de travaux gymnase (chaufferie), d'un montant de 38 833 €.

#### *- Créances irrécouvrables eau :*

Monsieur le Maire informe que suite à sa demande, les créances irrécouvrables eau antérieures à 2020 et inscrites en dépenses 2020 sur le budget principal de la commune seront bien prises en compte lors du calcul de l'attribution de compensation avec la Communauté d'Agglomération d'EPINAL (compensation positive).

#### *- Gens du voyage : stationnement :*

Monsieur le Maire rappelle que l'accueil des gens du voyage est une compétence communautaire (Communauté d'Agglomération d'EPINAL) et qu'à ce titre le pouvoir de police a été transféré à la Communauté d'Agglomération d'EPINAL (Président). Pour autant, le Maire reste compétent au titre du pouvoir de police administrative générale. En cas de stationnement spontané sur un terrain public, contact doit être pris avec la Communauté d'Agglomération d'EPINAL.

LA VÔGE-LES-BAINS, le 2 septembre  
2020

Le Maire,

Frédéric DREVET